



Berne, le 18 décembre 2024

Information

Régime de transit commun: adhésion de la Géorgie

Avec l'adhésion de la Géorgie à la convention relative à un régime de transit commun, des opérations de transit pourront être effectuées avec la Géorgie à partir du 1^{er} février 2025, à condition que les adaptations nécessaires aient été effectuées.

Si vous souhaitez effectuer des opérations de transit NCTS avec la Géorgie (GE), vous devez tenir compte des points suivants:

1. Garanties globales

Le champ d'application de l'engagement du garant (acte de cautionnement) doit être étendu à la Géorgie.

Vous devez donc demander à votre garant d'adapter l'engagement existant et de désigner un domicile de notification pour la Géorgie. Veuillez vérifier au préalable si l'extension du champ d'application nécessite également une augmentation du montant de référence de votre garantie globale. Dans ce cas, veuillez soumettre une nouvelle [demande de garantie globale](#) (voir aussi <https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home/infos-pour-entreprises/declarer-des-marchandises/transit-a-travers-la-suisse/regime-de-transit-commun--tc-.html>).

Après réception de l'avis de modification de votre garant ou après traitement de votre nouvelle demande, nous vous enverrons sur demande de nouvelles attestations de sécurité (TC 31 ou TC 33) nécessaires à l'ouverture de procédures de transit en procédure de secours.

2. Bureaux de douane pour le régime de transit en Géorgie

Pour les opérations de transit avec la Géorgie, vous devrez indiquer un bureau de douane de passage (bureau de douane d'entrée en transit) compétent en la matière ou un bureau de douane de destination pour la Géorgie afin d'éviter des retards ou problèmes aux postes frontières de la Géorgie.

Des informations sur les bureaux de douane compétents en matière de transit en Europe sont publiées sur le site Internet suivant: https://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/rd/rd_home.jsp?Screen=0&Lang=fr

3. Points de contact des douanes en Géorgie

En cas de questions/problèmes éventuels concernant l'application du régime de transit avec la Géorgie, vous pouvez vous adresser au coordinateur national de transit et/ou au mandataire régional en Géorgie.

La [liste des coordinateurs de transit](#) est publiée sur la page suivante: [Union and Common Transit \(europa.eu\)](#)

4. Divers

- **Système informatique Passar**

Les systèmes informatiques de l'OFDF (par ex. listes de codification, données de base) seront mis à jour au 1^{er} février 2025.

- **Dispositions relatives à la sécurité (déclaration préalable de sécurité)**

Les données relatives à la sécurité doivent également être saisies pour les envois de marchandises à destination de la Géorgie.

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel aux adresses suivantes:

- Garanties globales / cautionnements: finanzen-ncts@bazq.admin.ch
- Dispositions de procédure: zoloveranlagung@bazq.admin.ch

Informations générales sur le régime de transit commun

<https://www.bazq.admin.ch/bazq/fr/home/infos-pour-entreprises/declarer-des-marchandises/transit-a-travers-la-suisse/regime-de-transit-commun--tc-.html>